

# Vers des sanctions pour les parents complices d'élèves violents

— Un pré-rapport qui sera remis vendredi 11 janvier au premier ministre préconise de frapper au portefeuille les familles d'élèves violents.

Couper les allocations familiales pour lutter contre la violence scolaire ? C'est l'une des 32 préconisations qui seront soumises, vendredi 11 janvier au premier ministre, dans le cadre d'un pré-rapport rédigé par Stéphane Testé, député LREM de Seine-Saint-Denis, Agnès Le Brun, maire LR de Morlaix, et Béatrice Gille, rectrice d'Occitanie.

Ces travaux, qui seront finalisés sous quinze jours, devraient inspirer largement le plan gouvernemental qui avait été annoncé pour décembre et dont la présentation a été repoussée pour cause de contestation lycéenne. Ils font suite à l'agression filmée d'une enseignante de Créteil braquée par un élève avec une arme factice. Une agression qui a déclenché depuis, sous le hashtag « pas de vagues », un flot de plus de 8 500 témoignages d'enseignants confrontés à de la violence.

C'est précisément au lendemain de ce fait divers qu'Édouard Philippe avait demandé aux trois personnalités de formuler des propositions avec notamment, in-

sistait sa lettre de mission, un objectif de « responsabilisation des familles ».

« Couper les allocations familiales aux parents d'élèves violents me semble une bonne mesure, à condition que la sanction financière soit couplée à un accompagnement fort, voire contraint, de la famille », déclare Agnès Le Brun. De même, insiste celle qui est aussi vice-présidente de l'Association des maires de France, « cette mesure ne sera égalitaire que si l'on parvient à s'accorder sur la mesure de la violence ». Autrement dit, que l'on retienne le même seuil de tolérance, quel que soit le territoire...

## L'arme de la suppression temporaire des allocations familiales figurait au cœur de la loi Ciotti de 2010.

Si Agnès Le Brun évoque ces bébécalls, d'autres se montrent clairement hostiles à un tel dispositif. Coprésident de la FCPE, Rodrigo Arenas, le considère comme « idéologique et stigmatisant ». « Il vise exclusivement les parents pauvres ou modestes, ceux qui sont vraiment sensibles à une variation de leurs revenus », argumente-t-il. « Que je sache, il n'est pas proposé de rétablir l'ISF pour les pa-

## repères

### Les chiffres de la violence scolaire

Selon une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, les chefs d'établissement du second degré public ont, durant l'année 2017-2018, déclaré en moyenne

13,4 incidents pour 1 000 élèves.

La plupart de ces actes relèvent de violences verbales. Les atteintes aux personnes constituent 77 % des incidents graves signalés. Les violences physiques sont cependant nettement plus présentes dans les collèges (34 % des incidents) que dans les autres types d'établissement.

rents riches d'enfants violents... »

Secrétaire général du syndicat enseignant SE-Unsa, Stéphane Crochet estime de son côté que « cette mesure politicienne risque de pénaliser des familles en difficulté ». Comme si, poursuit-il, « les familles laissaient nécessairement faire, voire cautionnaient les actes de leurs enfants ».

Jean-Michel Blanquer, lui, laisse entendre qu'il ne doit y avoir, en matière de lutte contre la violence scolaire, « aucun tabou ». Le ministre a même évoqué la piste d'« amendes » infligées aux familles en cas de dégradations matérielles dans l'établissement. Il a confirmé jeudi 10 janvier réfléchir à sanctionner les parents « complices » des élèves violents.

Il juge toutefois nécessaire d'utiliser avec prudence, le cas échéant, les sanctions financières, concédant par exemple qu'une mère seule totalement débordée face à ses ados a davantage besoin d'un accompagnement que d'une amputation de son budget.

L'arme de la suppression temporaire des allocations familiales figurait au cœur de la loi Ciotti de 2010. Elle visait alors à combattre l'absentéisme scolaire mais a été abrogée depuis par la gauche, qui la jugeait inefficace. Ce dispositif avait donné lieu en trois ans à 619 suspensions de versement, alors que le nombre annuel de signalements pour absentéisme avoisinait les 80 000.

Denis Peiron